

2022

Politique de développement durable



« Promouvoir un développement pérenne préservant l'environnement et la santé de chacun »

Depuis sa création en 2009, l'agence Primum Non Nocere s'applique à elle-même la philosophie d'Hippocrate "d'abord de pas nuire", qu'elle a choisi comme dénomination.



Ainsi ce principe est intégré dans sa propre stratégie, son management et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Il s'agit là d'engager sa responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.

Dix ans plus tard, l'agence accède au statut juridique de société à mission, nouvellement créé dans le cadre de la loi "PACTE" du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises.

Ce statut est l'expression d'une démarche volontaire de progrès pour la mise en œuvre des stratégies européenne et nationale de développement durable.

Les sociétés à mission doivent œuvrer, en plus de leur fonction première, pour l'intérêt général ou le bien commun.

Ainsi Primum intègre officiellement son rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs du développement durable permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Pour cela, nous avons défini notre raison d'être qui est l'essence même des actions menées par Primum Non Nocere depuis sa création, dans un processus de gouvernance partagée.

« Promouvoir un développement pérenne préservant l'environnement et la santé de chacun »

Les objectifs se déclinent à travers une démarche d'amélioration continue et s'appliquent principalement aux périmètres des achats, des consommations d'énergie et d'eau, de la production et de la valorisation des déchets, de la pollution numérique, du gaspillage alimentaire et des émissions de gaz à effet de serre.

Primum œuvre aussi sur le volet sociétal de la RSE en s'impliquant dans des actions caritatives et associatives pour favoriser le lien social et l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Ces engagements sont portés par la direction, développés et partagés avec l'ensemble des collaborateurs.

Ils font l'objet d'évaluations internes et d'une certification indépendante.

Au-delà de sa nécessaire activité commerciale, Primum développe des relations constructives avec les collectivités locales territoriales et apporte sa compétence aux acteurs publics et privés. Pour cela elle produit informations et savoirs qu'elle met au service des citoyens et des décideurs de manière à permettre une prise de décision responsable fondée sur une connaissance complète et pertinente.

Par cette charte Primum s'engage à :

- Respecter le réglementation environnementale
- Mener une réflexion stratégique perpétuelle permettant d'identifier ses propres enjeux, de les partager et de définir ses objectifs
- Traduire cette réflexion dans sa vision, ses projets, son management en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées;
- Conduire sa stratégie de développement durable et à diffuser ses engagements à l'interne comme à l'externe ;
- Mettre en œuvre et évaluer un plan d'action intégrant les principes de gouvernance et de mise en œuvre des objectifs.

La démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale est à découvrir dans <u>notre déclaration</u> annuelle de performance extra-financière.



Olivier TOMA Fondateur

03/01/2022

Cédric ALLIÈSDirecteur des opérations

03/01/2022

David BRISSIAUD

Directeur du développement

03/09/2022